



CHAIRE ÉNERGIE & PROSPÉRITÉ

Financement et évaluations de la transition énergétique

Compte-rendu d'événements

Séminaire financement de la transition énergétique
Compte rendu de la séance 16

Un « Green New Deal » européen est-il possible ?

18 novembre 2019

La Chaire Energie et Prospérité

La chaire Energie et Prospérité a été créée en 2015 pour éclairer les décisions des acteurs publics et privés dans le pilotage de la transition énergétique. Les travaux de recherche conduits s'attachent aux impacts de la transition énergétique sur les économies (croissance, emploi, dette), sur les secteurs d'activité (transport, construction, production d'énergie, finance) et aux modes de financement associés. Hébergée par la Fondation du Risque, la chaire bénéficie du soutien de l'ADEME, d'Air Liquide, de l'Agence Française de Développement, de la Caisse des Dépôts, de Mirova, de Schneider Electric et de la SNCF.

Le séminaire Financement de la transition énergétique

Depuis fin 2016, la Chaire Energie et Prospérité organise un Séminaire consacré au financement de la transition énergétique. Cette initiative s'inscrit dans la continuité de l'accord de Paris, issu de la Cop21 et des initiatives législatives françaises récentes (art. 173 de la loi de transition énergétique), ayant placé la France à l'avant garde en termes de mobilisation du secteur financier pour le financement de la transition énergétique vers une économie bas carbone.

Le séminaire est organisé par Dominique Plihon (Université Paris 13, Sorbonne Paris Cité) et Sandra Rigot (Université Paris 13, Sorbonne Paris Cité).

Retrouvez toutes les présentations réalisées lors du séminaire et les comptes rendus (à partir de la session 8) sur le site de la Chaire Energie et Prospérité.

<http://bit.ly/2FKb3aF>

Un « Green New Deal » européen est-il possible ?

Session du 18 novembre 2019 du séminaire Financement de la Transition Énergétique

C'est au sein du parti démocrate américain, dans le contexte préélectoral actuel, que le terme « Green New Deal » a vu le jour. Depuis peu, il a également gagné l'Europe et ses institutions. Si l'idée du Green New Deal renvoie à un véritable changement du régime de croissance, il recouvre des interprétations multiples qu'il conviendra de préciser. La définition de grands axes et du rôle que pourraient jouer les institutions dans cette dynamique est primordiale pour accélérer la transition écologique. À ce sujet, la Banque européenne d'investissement (BEI) occupe une place particulière qu'il conviendra d'étudier. Si le changement climatique nous concerne tous, le sujet reste pourtant clivant politiquement.

Ce sont autant d'enjeux qui ont été discutés dans ce séminaire autour de trois interventions et discussions successives :

- Michel Aglietta, professeur émérite, conseiller scientifique au CEPII
- Michael Vincent, expert stabilité financière, président de l'ONG Greentervention
- Philippe Lamberts, député européen, groupe des Verts au Parlement européen

1. Michel Aglietta, professeur émérite, conseiller scientifique au CEPII

New deal et green new deal : des projets de civilisation

Il convient tout d'abord de dresser **un parallèle entre New Deal et Green New Deal**. Instauré par Roosevelt après la crise de 1929, le New Deal renvoie à une transformation radicale du capitalisme, et ce, dans un contexte de montée du totalitarisme. Cette transformation est notamment passée par une réforme structurelle de la finance avec le Glass Steagall Act instaurant la séparation des banques de dépôts et des banques d'investissement. La gouvernance des entreprises a, elle aussi, profondément changé, passant d'une gouvernance pour les actionnaires à une gouvernance managériale, civilisant le lien entre capital et travail par la négociation collective. Le New Deal s'est également illustré par une politique budgétaire de transformation des infrastructures et par l'instauration d'un nouvel ordre monétaire dans le contexte de Bretton Woods.

De la même manière, la question du Green New Deal se pose dans le contexte d'une **menace transgénérationnelle des limites planétaires**, compromettant le bien être des générations futures. La possibilité d'un Green New Deal repose également sur une transformation profonde de la finance, dans le but de la remettre au service de la société. Cela implique un retour des lois antitrust pour défaire la concentration du capital, une régulation renforcée des marchés financiers et la contestation de la concentration des géants du digital. Au niveau des entreprises, les critères ESG doivent devenir obligatoires et une codétermination doit se mettre en place pour tendre vers une démocratie d'entreprise. La politique budgétaire tient, elle aussi, un rôle important et doit permettre de fonder une socio-écologie politique. Sur le plan international, se pose la question du multilatéralisme et de la mise en place d'une coopération institutionnalisée.

La complexité des systèmes socio-écologiques

La situation à laquelle nous sommes confrontés dépasse largement le problème du changement climatique. Celui-ci est étroitement lié à la dégradation des écosystèmes et à la fragmentation

sociale provoquées par le néolibéralisme. Dans ce contexte, l'analyse coût/bénéfice, qui domine largement la théorie économique, n'est pas adaptée. Pour le comprendre, il faut se pencher sur les caractéristiques spécifiques des cycles biogéographiques.

- Irréversibilité : les dégradations environnementales causées jusqu'à présent perdureront, et ce, même si l'on met un terme à la progression des températures mondiales.
- Non-linéarité : bifurcations dans la dynamique. De petits changements en un point du système terre, qui n'ont pas des effets importants à cet endroit, peuvent avoir des effets destructeurs ailleurs. L'augmentation de la température moyenne mondiale modifie la distribution de probabilité des dommages vers des pertes extrêmes (Martin Weitzman).
- Dynamiques chaotiques provoquées par des bifurcations en cascades.

Le risque climatique ne peut être considéré indépendamment de l'ensemble des risques environnementaux. Le Green New Deal peut être une dangereuse illusion s'il est envisagé comme une croissance « verte » par substitution de l'énergie renouvelable à l'énergie fossile, tout en maintenant le même taux de croissance potentielle. La transition vers l'énergie renouvelable nécessite l'extraction de métaux et de minerais de « terres rares » comme le cuivre et le cobalt pour les batteries de stockage électrique. De plus, la production de lithium, indispensable à la transmission des énergies renouvelables en électricité, nécessite de grandes quantités d'eau et pollue les rivières. Il ne s'agit donc pas de substituer une forme d'énergie à une autre, mais bien de **viser la réduction drastique de l'intensité énergétique**. C'est la condition sine qua non de la réussite d'un Green New Deal. Or, les intentions de réduction d'émissions de GES de l'accord de Paris sont insuffisantes pour ne pas dépasser les 2° et ne sont même pas tenues par les gouvernements.

Dépasser la tragédie de l'horizon par le catastrophisme éclairé

Mise en évidence par Mark Carney, la **tragédie des horizons** décrit la capacité de décision limitée des gouvernements. Ceux-ci sont capturés par les intérêts financiers qui leur imposent un horizon de court terme. L'adoption d'un horizon de 20 à 30 ans est pourtant nécessaire pour engager une transition et maintenir une certaine cohérence des décisions. Il est possible, pour cela, d'envisager un pacte politique dans lequel les partis politiques s'engageraient à respecter une trajectoire commune sur le long terme. La possibilité du Green New Deal repose sur cette direction politique.

La notion de **catastrophisme éclairé** (J.P. Dupuy) justifie une telle direction. Il conviendrait alors d'agir selon un principe de précaution fondamental, en considérant que les catastrophes environnementales se produiront avec certitude et engager ainsi, une stratégie de long terme.

Cela implique une **adhésion des citoyens** qui ne va pas de soi, dans la mesure où, les préférences individuelles n'incorporent pas la survie future des sociétés. La mobilisation est requise à tous les niveaux de la société. Des États stratèges seraient reliés à une démocratie de participation et un rôle important serait donné aux territoires et aux collectives locales. La **complémentarité entre écologie politique et justice sociale** est également un élément décisif du Green New Deal (*Le capitalisme : le temps des ruptures, ouvrage* récemment publié par M. Aglietta). Une réduction drastique des inégalités qui se sont développées depuis 40 ans est la base même de la possibilité d'une écologie politique.

Une croissance inclusive et soutenable repose sur quatre éléments qui interagissent entre eux. La transition écologique repose sur une **justice sociale réelle et perçue**, qui ne se fera pas sans **plein emploi, salaire décent et protection sociale préservée**. L'atteinte de ces objectifs repose

sur une **transformation de l'appareil productif dans le sens d'une économie circulaire** rétablissant la complémentarité urbain/rural, qui ne se fera pas sans **transition écologique**. Cette transformation doit être comportementale, technologique et spatiale. Il faut mettre un terme aux chaînes de valeur mondiales à l'origine d'émissions de carbone considérables.

La généralisation du principe de la valeur au-delà de l'économie marchande

Le capital environnemental ne fait pas partie de la logique comptable des entreprises et sa dégradation ne donne pas lieu à un amortissement. Il faut une transformation profonde de la comptabilité, une généralisation du principe de la valeur au-delà de l'économie marchande.

Le prix du carbone est une taxe qui décourage les activités émettrices de carbone. Il ne permettra pas la réalisation d'investissements nouveaux. **La taxe carbone ne peut être que lente et progressive** pour pérenniser l'activité économique et ne pas mettre en difficulté les entreprises.

Pour engager véritablement une transition écologique, il faut inciter les entreprises à investir dans des projets bas-carbone de long terme. Ces investissements sont risqués et soumis à une forte incertitude. La valorisation de ces investissements repose alors sur l'existence d'un **prix notionnel** garanti par l'État (et non pas un prix de marché), qui permette de déterminer leur rendement futur. Ce prix doit permettre aux entreprises de rapprocher le rendement financier qu'elles anticipent, du rendement social dont bénéficiera la société si l'on abat du carbone. C'est la **valeur sociale d'abattement d'émissions (VSAM)**. Ce n'est pas difficile en soi à mettre en place mais cela pose un problème politique.

Il y a ainsi une **dualité du système de valeur** :

- Un prix notionnel qui doit être suffisamment élevé pour permettre aux entreprises de se lancer dans tous les domaines nécessaires pour abattre du carbone.
- Une taxe carbone qui augmente lentement et dont le produit doit revenir en intégralité à la baisse du coût salarial.

Le carbone abattu est un actif, car la société bénéficie de l'abattement de carbone, mais c'est un actif invisible. Il faut une **industrie de la certification** pour définir ces « actifs carbone ». La multiplication du volume abattu par la VSAM permet d'obtenir un actif et en contrepartie, d'émettre des obligations.

Les considérations budgétaires du Green New Deal

À l'échelle européenne, le Green New Deal repose sur :

- Un budget européen qui doit être étoffé pour élaborer des projets d'investissement et jouer le rôle de multiplicateur (attirer l'épargne privée dans des investissements risqués et utiles).
- L'élaboration d'un budget à somme positive. Le budget doit permettre de créer une valeur ajoutée européenne et garantir les investissements de long terme entrepris. C'est cette garantie que l'on cherche à développer avec le plan EU Invest.
- **L'augmentation de la part des ressources propres à l'Europe** dans le budget européen. Aujourd'hui, seuls les droits de douane y contribuent dans le cadre de l'union commerciale. Limiter la part des subventions nationales dans le budget permettra de limiter les conflits entre les pays. Ceci nécessite une transformation de la fiscalité et pourrait prendre la forme d'une taxe sur le CO2 à l'échelle européenne (taxe au carbone ajouté prélevée sur la consommation courante ou des secteurs). Une taxe sur les données

capturées par les GAFAM est également essentielle, ainsi qu'une taxe européenne sur les transactions financières.

- **La promotion des banques publiques de développement et des acteurs qui vont permettre d'entreprendre les investissements nécessaires.** Il faut sortir de la logique du plan Juncker qui n'a pas intégré ces acteurs au FEIS, seule la BEI l'était. Les banques publiques de développement des pays européens doivent être actionnaires du nouveau fonds mis en place dans le projet qui remplace le plan Juncker. Elles pourront construire des projets internationaux qui connectent ensemble des territoires, ce qui n'est pas possible avec seulement la BEI. La promotion des investisseurs institutionnels est également primordiale. Ils disposent d'une épargne longue et l'investissent dans des entreprises qu'ils contrôlent sur le plan managérial. Ils ont un rôle à jouer dans la direction de la politique structurelle industrielle.
- **Le rôle crucial des banques centrales.** Une prise de conscience s'est opérée avec la création du NGFS au sein duquel, banques centrales et régulateurs définissent leurs possibilités d'intervention. Il s'agirait ainsi d'élargir aux risques d'origine environnementale la prise en compte des risques systémiques dans la politique macro prudentielle de l'euro système. Il s'agirait également, pour la BCE, de soutenir et réguler le marché des obligations vertes émises en contrepartie d'abattement de tonnes de CO2.

La discussion qui a suivi a permis de souligner les points suivants :

- Le succès d'un Green New Deal repose sur une **transition écologique globale**. L'aide doit être apportée en priorité aux régions les plus vulnérables (Afrique, Amazonie). Cela pourrait passer par la création d'un pool de finance rassemblant des pays avancés et certains pays émergents dont la Chine. Ce pool permettrait d'entreprendre les investissements nécessaires dans les zones les plus menacées. L'enjeu des migrations qu'un effondrement des écosystèmes engendrerait est crucial. Il faut une solidarité globale pour un problème global.
- L'entreprise, dans un espace capitaliste, ne peut fonctionner qu'avec des prix, c'est son signal essentiel. Il permet de faire la différence entre deux investissements qualitativement différents qui sont en concurrence sur le même territoire. Sans cet instrument, une prise en charge de l'économie par une entité publique serait nécessaire. La VSAM est un prix qui résulterait de débats et permettrait de transformer un accord en action dans une logique qui reste capitaliste.
- Le calcul en nature avec des objectifs quantitatifs sur le carbone et la biodiversité ne s'applique pas dans les cas extrêmes. Lorsqu'un écosystème atteint son seuil de rupture, on ne peut plus mettre de prix, sa valeur marginale tend vers l'infini. La puissance publique doit prendre la relève pour limiter la destruction des écosystèmes via la mise en place de normes.
- La fragmentation sociale, qui résulte de la détérioration de la répartition des revenus, de l'augmentation de la pauvreté et des inégalités, est une menace très grave (situation aux États-Unis). Le système de sécurité sociale doit être transformé. Il faut retrouver une justice sociale par le développement de nouveaux biens premiers (Rawls), c'est-à-dire reconstruire des biens communs qui ont été détruits.

2. Mickael Vincent, expert stabilité financière, président de l'ONG Greentervention

L'urgence écologique, au moins culturellement, ne fait plus aucun doute. Face à cette urgence, il y a, d'une part, le risque de ne rien faire, pour la santé, la biodiversité, les flux migratoires, la montée des inégalités et la stabilité financière. Il y a, d'autre part, la possibilité de **s'attaquer au problème et de choisir les actions à entreprendre pour engager la transition écologique**.

Si le terme « Green New Deal » est fréquemment employé à Bruxelles, il recouvre des interprétations plurielles qu'il convient de préciser. Pour certains, il fait référence à la taxe carbone. Pour d'autres, il passerait par un boom technologique qui permettrait une croissance verte. Il évoquerait enfin, un changement de paradigme complet pouvant impliquer une certaine décroissance.

La **question du financement est clé**. La transition énergétique passera par la promotion du renouvelable et le désinvestissement dans les énergies brunes ou carbonées. Le plus grand besoin de financement est surtout très local et concerne nos logements, nos transports et l'agriculture. La transition recouvre des considérations multi-échelles, de gouvernance et de financement. C'est ce qu'évoquent Greentervention et d'autres ONG dans leur dernier rapport : « Le Green Deal européen : une occasion de changer la donne ».

La question d'un financement privé/public pour engager le Green New Deal

Il y a d'abord un **déficit d'investissement privé** dans les projets d'ampleur risqués, une certaine logique conservatrice d'investissement dans du AAA, de recherche d'un rendement certain. Le privé seul ne s'en sort pas bien.

- L'Europe est parsemée de bad banks qui n'ont pas renouvelé leur modèle depuis la crise et qui peinent à renouer avec le profit.
- Les entreprises sont également concernées. Fin 2018, la BIS estimait à 13% le nombre d'entreprises zombies, ces entreprises qui ne survivent que grâce à la politique accommodante de la BCE.
- **Les actions de Total, BP, Shell pourraient être les nouveaux actifs surévalués tels que l'étaient les CDO il y a 15 ans.** Cette surévaluation des actifs liés à l'industrie brune serait porteuse d'un risque de crise financière et ce, d'autant plus que certains acteurs comme les fonds de pensions en sont très friands. Dans un contexte où le rendement des obligations souveraines est proche de zéro, les actifs de l'industrie carbonée sont perçus comme des actifs sûrs et qui rapportent. La Banque de France estime à 12 000 milliards de dollars la taille de ces actifs amenés à être très fortement dévalués.

Laisser le marché entreprendre la transition écologique, sans impulsion de la puissance publique, c'est prendre le risque **d'une transition à deux vitesses**, qui ne profitent qu'à ceux et celles qui peuvent se l'offrir. Le privé est nécessaire mais pas suffisant.

L'impulsion publique est primordiale. Elle doit se faire au mieux au niveau mondial, sinon au niveau européen. Il s'agit d'un problème transnational, les effets des choix des pays voisins ne s'arrêteront pas à nos frontières. Si certains pays européens ne témoignent pas d'une grande ambition en matière de transition écologique, ceci ne doit pas servir d'excuse aux autres pour ne pas entreprendre les actions nécessaires. Au Conseil européen, début octobre, plusieurs pays dont la Pologne se sont opposés à la relevée de l'objectif climat de l'UE en 2030. Par ailleurs, la

Pologne, la Hongrie et la République Tchèque ont fait adopter un amendement supprimant la référence à l'atteinte par l'UE de la neutralité carbone en 2050.

La Banque européenne d'investissement (BEI) : nouvelle banque du climat ?

La BEI est un acteur incontournable du Green New Deal au niveau européen. L'idée de sa conversion en banque du climat est portée par le pacte finance climat, popularisé par Pierre Larrouturou. La Commission européenne propose en plus, de doubler ses financements consacrés au climat, qui s'élevaient à 16 milliards d'euros en 2018. **La BEI peut devenir la banque du climat, mais ceci ne se fera pas sans quelques réformes profondes.**

Le 14 novembre, elle a annoncé plusieurs mesures.

- La fin du financement de l'énergie brune dès 2022 (question de la taxonomie qui reste à éclaircir).
- 1000 milliards d'euros pour l'action climat sur la décennie à venir, soit 100 milliards d'euros par an. En attendant plus de précision, on peut imaginer que 30% seront financés par le secteur public, si l'on s'en tient à l'annonce de la commissaire Von der Leyen, et 70% par le privé.
- Un focus sur la production d'énergie et moins sur les transports et les logements.

Plusieurs questions se posent :

- Celle de la gouvernance et des groupes de pilotage de la BEI surtout si l'on a l'ambition de décentraliser. Il y a des questions locales pour lesquelles on peut douter de la capacité de la BEI à répondre, sans réforme profonde de sa gouvernance.
- Celle de sa capacité de financement : 30 milliards d'euros du public suffiront-ils pour engager la transition écologique ? Rien que pour la France, il faudrait entre 55 et 85 milliards par an (Alain Grandjean).

La BEI a un rôle clé à jouer dans la mesure où elle peut lever énormément de fonds. Elle compenserait le manque de courage politique et d'intégration européenne car on déplore toujours l'absence d'un véritable budget européen qui puisse jouer ce rôle. La BEI pourrait être un bon palliatif et ce, d'autant plus que les intentions de la Commission européenne peuvent laisser perplexe. Il existe une dissonance entre le discours de la nouvelle présidente de la commission, et son organigramme, où l'on observe que Franz Timmermans n'a pas la main sur les cordons de la bourse. Cela laisse quelques doutes sur la volonté de mettre véritablement l'économie au service du Green New Deal.

Un profil d'investisseur particulier qui doit évoluer

La BEI a un profil d'investisseur très averse au risque avec un taux de défaut très faible, ce qui est peu commun pour une banque publique. Si la BEI est là pour servir l'intérêt public, elle doit pouvoir faire des erreurs et soutenir des projets risqués que le privé ne peut entreprendre. Sans **réforme de son modèle d'investissement**, l'ambition de la BEI risque de s'épuiser sur une logique de conservation de son AAA.

La BEI est avant tout une banque de projets, elle doit **renforcer sa capacité à faire des choix et soutenir des politiques publiques.** Ceci suppose une **réforme de sa gouvernance** vers une plus grande coopération aux différentes échelles. Un « Green Deal » ne doit pas seulement se faire selon une approche « top-down » fondée sur la BEI, mais également s'appuyer sur un réseau d'institutions financières et publiques locales, régionales et nationales disposant d'une meilleure

compréhension du contexte local afin de soutenir des projets de petites tailles. La capacité des acteurs à identifier la qualité des projets entrepris, à contrôler l'efficacité de leurs choix et à faire les réajustements nécessaires, est primordiale.

Le « Semestre européen »

Ce dispositif existe depuis une dizaine d'années et consiste, pour les pays membres de l'UE, à coordonner pendant six mois, leur politique économique. L'accent est uniquement mis sur la croissance, la compétitivité et le désendettement. Les aspects sociaux occupent une place minimale et la transition écologique est ignorée. Il faut **dépasser la logique du PIB, repenser les indicateurs** pour y intégrer les variables environnementales.

Prudence à l'égard de la taxonomie

La taxonomie qui permettra de définir ce qui est vert et brun revêt un caractère miraculeux. Elle servira aux agences de notations pour distinguer les green bonds des brown bonds. Elle pourrait également servir de base à la BCE dans le cadre d'un quantitative easing vert. **Cette taxonomie revêt cependant un caractère systématique dont il faut se méfier.** Elle pourrait permettre aux décideurs de se dédouaner de leurs responsabilités. Elle ne doit pas non plus servir d'excuse pour ne rien faire car elle tarde à arriver (jeux d'influence, rôle des lobbys privés).

Discussion

La discussion qui a suivi a permis de souligner les points suivants :

- L'optimisme au sujet du Green New Deal est bien là mais la situation est perfectible. La BEI n'a pour l'instant pas le profil d'une banque du climat, des réformes doivent être entreprises. Il faut faire le nécessaire pour dépasser le green washing.
- Le taux d'actualisation de référence doit être faible (rappel de M. Aglietta avec le rapport Stern - Stiglitz).
- Les États de l'Eurogroupe peuvent emprunter facilement. La véritable question est celle du pilotage de l'argent.
- L'instabilité politique en Europe limite la coopération et compromet l'adoption d'une logique de long terme. Il faut tendre vers une démocratie participative et ne pas tomber dans une dictature verte.

3. Philippe Lamberts, député européen, groupe des Verts au Parlement européen

Nous ne pouvons plus uniquement faire confiance aux mécanismes de marché, même en leur imposant des prix arbitraires sur les externalités négatives. Il ne s'agit pas de dire que les marchés n'ont pas leur place, il s'agit de dire que le **prix n'est pas l'alpha et l'oméga de la solution.** Derrière les risques environnementaux se pose la question de la valeur de la vie humaine. Celle-ci n'a pas de prix, elle a une valeur infinie. En économie, on a tendance à penser que ce qui n'a pas de prix n'a pas de valeur, c'est une erreur. Il faut remettre les marchés au service de la société et non pas poursuivre dans la logique inverse.

Dans la mesure où un découplage absolu entre croissance économique et impact écologique est difficilement envisageable, il n'y a pas de possibilité de croissance durable. **Dès l'instant où ce découplage n'est pas réalisable, il faut réduire notre consommation énergétique.**

Le Green New Deal : l'approche des institutions européennes

Il y a une confusion sur la nature du Green New Deal au niveau européen. Entre un verdissement du capitalisme financier ou un véritable changement de paradigme, la réponse est incertaine.

Avant même de parler de Green New Deal, il convient de s'interroger sur **l'utilisation du budget européen**. La PAC constitue le premier budget de l'Union européenne et suit aujourd'hui un modèle toxique pour le climat et la biodiversité. La **transformation profonde de son architecture** est une condition nécessaire au succès du Green New Deal. Si la commissaire Von der Leyen est sensible au sujet de la transition écologique, elle est opposée à une telle réforme de la PAC. Consacrer 25% du budget de l'UE à la lutte contre le changement climatique ne suffira pas si les 75% restant aggravent la situation.

La réforme la moins douloureuse consisterait à **réduire les flux de matières sur la planète**. Au lieu de se concentrer sur des accords de libre-échange, il faudrait **conditionner l'accès au marché européen au respect des normes que nous imposons aux producteurs locaux**. Soumis à ces contraintes, le bœuf canadien ou argentin serait invendable en Europe. Ce n'est pas la voie que le commissaire Hogan semble emprunter en matière de politique commerciale.

La commissaire Von der Leyen reconnaît le défi existentiel auquel nous faisons face mais ne perçoit pas la nécessité d'un véritable changement de paradigme. La question climatique fait débat depuis plusieurs décennies, sans pour autant qu'une véritable impulsion politique ait lieu. Cette inertie résulte en partie de la **résistance des détenteurs de capitaux**, qui ont tendance à se cacher derrière celle des gilets jaunes.

Deux transitions écologiques possibles

Il y a quelques années, une intervention de l'ancien PDG de Rio Tinto, Tom Albanese, laissait entrevoir deux transitions écologiques possibles. Si l'empreinte écologique de l'humanité est essentiellement le produit de la taille de la population par l'empreinte écologique moyenne de chaque être humain :

- Soit on réduit l'empreinte de chaque être humain en entreprenant une transition écologique et solidaire.
- Soit on réduit la taille de la population en conservant le système actuel.

Il y a une véritable lutte de pouvoir entre ceux qui préfèrent la deuxième solution et ceux qui veulent une transition écologique et solidaire. Il n'y a pas de consensus. Au sein des institutions, une majorité d'acteurs est convaincue de l'importance de la question climatique, mais la plupart pensent encore que l'on peut y arriver avec du capitalisme vert.

La discussion qui a suivi a permis de souligner les points suivants :

- Il faut construire un autre système, changer la boussole du capitalisme financier où ce qui rapporte est forcément bon, indépendamment de son utilité sociale. Ceci traduit une certaine capture intellectuelle.
- Les activités humaines doivent contribuer à réaliser la promesse de l'article 1 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme : rendre possible une vie digne pour toutes et tous. On ne peut pas mettre un prix sur le carbone sans transformer profondément la

fiscalité. La transformation nécessaire est d'une telle complexité que seule l'intelligence collective peut nous sauver. **On ne peut pas engager la transition écologique au prix d'une hausse des inégalités, la question sociale et la question environnementale sont totalement liées.**

- Si la présidente Von der Leyen ne semble pas emprunter la voie d'un changement de paradigme, elle reconnaît le défi existentiel du changement climatique. L'ancien président Juncker, ne s'en était jamais soucié.
- Il y a des lieux de pouvoir, de débats, où les décisions ne transitent pas par les prix. Il y a des sujets pour lesquels l'absence de prix n'a pas empêché d'entreprendre des projets (éducation, culture). Pour autant, en pratique, au sein des parlements, nombreux sont ceux qui raisonnent toujours en termes de prix, de profit, indépendamment de l'utilité sociale. Pour l'élu moyen, un projet qui rapporte, qui fait de l'emploi, est un bon projet.
- Pour beaucoup de décideurs politiques, ce qui est bon pour nos champions nationaux, pour les multinationales, est bon pour nous. L'argument de la compétitivité prime.
- 80% des élus ne connaissent que le monde politique, leur perception du réel dépend de ce qu'on leur en dit.
- La transition écologique doit se mener à différentes échelles. L'échelle du plus grand n'est pas applicable en toute chose. Certains projets doivent être entrepris au niveau local, régional, national. A chaque niveau devrait correspondre des institutions démocratiques. C'est là le sens du mot fédéralisme : une démocratie multi-niveaux, où il y aurait un véritable pouvoir.
- Les classes politiques sont un outil de reproduction des élites. Il y a beaucoup à faire pour démocratiser les partis politiques qui jouent un rôle essentiel dans la démocratie représentative (par l'élection, le tirage au sort). On pourrait imaginer un Parlement européen bicaméral élu dans la chambre A, tiré au sort dans la chambre B. Cette logique peut être répercutée à tous les niveaux de la démocratie.
- Il faut aller vers plus de **démocratie participative et reconsidérer le rôle du référendum**. Si ceux-ci ont lieu régulièrement, les citoyens finiront par répondre à la question, bien plus qu'à celles et ceux qui la posent.
- Il ne faut pas l'autarcie mais il faut réduire les flux de matières, réfléchir au sens des importations et des exportations. L'échelle mondiale n'est pas toujours la bonne échelle (pour le vin par exemple). Il ne faut pas arrêter de commercer mais il faut imposer un prix qui inclurait le coût du transport aérien. L'accès au marché doit être conditionné au respect des normes qui s'appliquent aux producteurs domestiques.